
Dossier



Avertissement

Sur les sites Internet de l'Insee (www.insee.fr) et d'Eurostat (<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>) pour les données internationales, les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
<i>e</i>	Estimation
<i>p</i>	Résultat provisoire
<i>r</i>	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

Formations et ruptures d'unions : quelles sont les spécificités des unions libres ?

Vianney Costemalle*

En 2015 en France, les personnes vivant en union libre (couple cohabitant ni marié ni pacsé) représentent une personne vivant en couple sur cinq. Elles sont en moyenne nettement plus jeunes et moins diplômées que les personnes mariées. Les femmes en union libre donnent moins fréquemment naissance à des enfants au cours de l'année que celles qui ont contractualisé leur union. Toutefois, étant plus jeunes, les couples en union libre sont plus souvent parents d'enfants mineurs que les couples mariés.

Parmi les personnes en couple, celles qui sont en union libre ont en moyenne le niveau de vie le plus faible : 22 500 euros en 2015 en France métropolitaine contre 26 400 euros pour les personnes mariées et 28 300 euros pour les personnes pacsées. Les revenus individuels des personnes en union libre sont en moyenne plus faibles mais répartis de façon plus égale au sein du couple.

Les unions libres sont plus fréquemment rompues que les unions contractualisées. Le nombre de séparations d'union libre, estimé à 265 000 par an entre 2011 et 2015, dépasse le nombre de divorces et de ruptures de Pacs réunis. Chaque année, environ 210 000 enfants mineurs sont concernés par les séparations de couples en union libre. Après une séparation, le niveau de vie des femmes diminue moins fortement pour celles qui étaient en union libre (- 14 %) que pour celles qui étaient mariées ou pacsées (- 25 %) et il retrouve plus rapidement sa valeur d'avant la rupture. La baisse moins importante du niveau de vie pour les femmes en union libre s'explique principalement par une répartition des revenus individuels moins inégale au sein du couple avant la séparation.

Vivre en couple en dehors du mariage est de plus en plus fréquent. En France en 1962, seuls 3 % des couples n'étaient pas mariés [Daguet, 1996]. Cinquante-trois ans plus tard, en 2015, ils sont 26 % dans cette situation, soit une proportion neuf fois plus élevée. Le Pacs, introduit en 1999, a permis de contractualiser une union en dehors du mariage et le nombre de Pacs conclus chaque année a fortement augmenté depuis sa création. Cependant, la majorité des couples non mariés vivent en union libre¹, définie ici comme une union cohabitante non contractualisée par un mariage ou par un Pacs. Si les caractéristiques des unions mariées ou pacsées sont bien connues [Bailly et Rault, 2013], il n'en va pas de même des unions libres, sur lesquelles on dispose de moins de données. Quelles sont les différences et ressemblances entre les couples en union libre et ceux mariés ou pacsés en matière de caractéristiques socio-démographiques ? Les unions libres sont-elles plus fréquemment rompues que les unions contractualisées ? Combien d'unions libres se transforment en mariage ou en Pacs dans les années qui suivent la mise en couple ? Quelles sont les conséquences financières d'une séparation pour les conjoints vivant en union libre ? Une base de données récemment renouvelée, l'échantillon démographique permanent (EDP), qui combine désormais pour un échantillon de la population les données des recensements et celles issues de l'administration fiscale sur la composition des ménages et de leurs revenus, permet d'analyser les caractéristiques des unions libres et, pour la première fois, d'étudier leurs trajectoires (*encadré*).

* Vianney Costemalle, Insee.

1. D'autres termes sont parfois utilisés pour désigner ces unions : union de fait, concubinage, cohabitation ou encore vie maritale. Nous retenons dans cet article un unique terme, pour faciliter la lecture, celui des unions « libres », terme utilisé dans le sens où ces unions n'ont pas donné lieu à un contrat (Pacs ou mariage).

Encadré

L'échantillon démographique permanent et le suivi des unions libres : sources et méthodes

L'échantillon démographique permanent

L'échantillon démographique permanent (EDP) est un panel d'individus créé par l'Insee en 1967 pour un échantillon d'individus (« individus EDP »), qui concerne actuellement environ 4 % de la population. Il compile pour ces individus notamment des données des recensements puis des enquêtes annuelles de recensement (EAR, depuis 2004, qui interrogent environ 14 % de la population) et des données socio-fiscales depuis 2011 (revenus de 2010). Ces dernières fournissent de 2011 à 2015 les informations relatives aux déclarations de revenus et à la taxe d'habitation de l'ensemble des personnes du panel EDP ainsi que de l'ensemble des personnes fiscalement rattachées à un même logement qu'une personne de l'EDP. C'est en premier lieu sur ces données que s'appuie cette étude, car elles sont exhaustives, annuelles et permettent de suivre l'évolution des unions dans le temps. Les couples mariés ou pacsés doivent remplir une seule déclaration fiscale en commun. En cas de changement de situation au cours de l'année, les personnes doivent tenir compte de leur situation au 31 décembre de l'année de perception des revenus. Ainsi, en cas de mariage ou de contractualisation de Pacs une année, une seule déclaration commune doit être faite. Cette année-là, il y a néanmoins la possibilité pour les nouveaux conjoints de faire deux déclarations séparées en indiquant tout de même qu'ils sont mariés ou pacsés (cette règle s'applique depuis les déclarations de 2012). L'ensemble des couples cohabitants, quel que soit le sexe des deux partenaires, sont pris en compte dans cette étude. Il faut noter que, lorsqu'on s'intéressera aux enfants déclarés au sein d'un couple, on ne prendra pas en compte les enfants en garde alternée issus d'une précédente union rompue, car on risquerait alors de les prendre deux fois en compte.

Comment repérer les unions libres dans l'EDP ?

Afin de repérer les personnes de l'EDP qui vivent en union libre une année donnée, on utilise le sous-échantillon des individus ayant répondu à l'enquête annuelle de recensement (EAR) cette année-là, soit 1/7 de l'échantillon initial. Les déclarations de revenus permettent d'identifier les adultes qui ne sont ni mariés ni pacsés et les EAR permettent de repérer les couples cohabitants. En effet, à chaque recensement, la question « Vivez-vous en couple ? » est posée à l'ensemble des personnes du logement. Pour être sûr de ne pas prendre en compte des personnes qui sont en

couple non-cohabitant, on utilise de plus la variable de l'EAR indiquant le mode de cohabitation des personnes du ménage. On dispose ainsi pour chaque année d'un échantillon représentatif des unions libres en France.

Comment suivre les trajectoires des unions libres ?

Les EAR sont réalisées chaque année sur un échantillon de la population différent de l'année précédente : on n'interroge pas les mêmes personnes d'année en année. Il n'est donc pas possible de savoir dans les EAR si deux personnes vivant en couple une année vivent toujours ensemble l'année suivante. Afin de suivre la trajectoire des unions libres, on se base donc sur la présence du conjoint dans les données fiscales. Le conjoint de la personne EDP vivait-il déjà dans le logement l'année précédente ? Si non, on suppose que la personne ne vivait pas en union libre l'année précédente et qu'il y a donc eu une formation d'union libre. De même, on regarde si le conjoint est toujours présent l'année suivante : s'il n'y a pas de déclaration de revenus le concernant dans le même logement que la personne de l'EDP, on suppose qu'il y a eu une séparation. Au contraire, si le conjoint est toujours présent et qu'il déclare ses revenus conjointement avec la personne de l'EDP, c'est que les partenaires se sont mariés ou pacsés. S'il déclare toujours seul ses revenus, on suppose alors que les partenaires vivent toujours en union libre.

L'information sur le conjoint n'est pas toujours disponible : pour 6 % des personnes en union libre, le logement fiscal ne correspond pas à celui du recensement, et on ne peut donc pas retrouver le conjoint de la personne de l'EDP dans les déclarations fiscales. De plus, parmi les 94 % de personnes restantes, le conjoint n'apparaît pas dans les données fiscales dans 10 % des cas. Au total, on ne peut pas appliquer la méthode de suivi du conjoint pour déterminer les trajectoires d'union libre dans 15 % des situations. On se restreint alors au sous-échantillon constitué des 85 % des individus pour lesquels on peut suivre le conjoint, sous-échantillon qui a été repondéré pour rester représentatif de l'ensemble des unions libres (les marges de calage utilisées sont le sexe et l'âge).

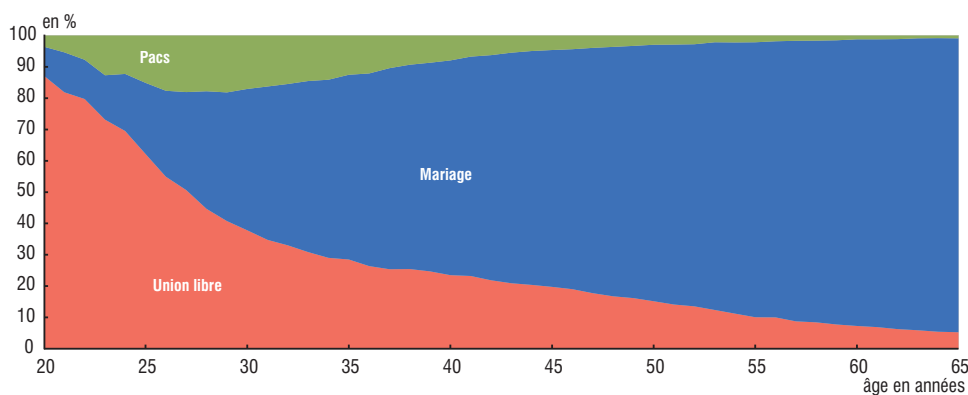
À terme, il sera possible grâce à l'EDP de connaître les anciennetés de tous les couples. Avec le recul temporel, on pourra remonter les trajectoires individuelles dans le passé et connaître l'année de mise en couple.

Les personnes vivant en union libre ont en moyenne 17 ans de moins que les personnes mariées

En 2015, en France, 32,4 millions de personnes vivent en couple cohabitant, soit six adultes sur dix. Les trois quarts (74 %) des personnes en couple sont mariées, une sur cinq (19 %) est en union libre, loin devant les personnes pacsées (7 %).

Les personnes mariées (55,5 ans² en moyenne) sont plus âgées que les personnes en union libre (38,5 ans), elles-mêmes légèrement plus âgées que celles qui sont pacsées (37,5 ans). Au-delà de 45 ans, plus des trois quarts des couples sont mariés. À l'inverse, à 25 ans, plus de 60 % des personnes qui vivent en couple sont en union libre (*figure 1*). Ces différences d'âges reflètent d'une part un effet de génération (changement de comportement, changement de législation) et, d'autre part, un effet d'évolution du type d'union selon son ancienneté. Le mode d'entrée en cohabitation a radicalement évolué depuis les années 1960 : huit mises en couple sur dix étaient alors des mariages directs tandis que depuis la fin des années 1990 cela concerne environ une formation de couple sur dix [Prioux, 2009]. Le mariage était auparavant la norme et la vie de couple était étroitement liée au mariage : la plupart des personnes âgées qui sont en couple aujourd'hui sont donc mariées, parce que c'était la forme d'union prédominante à l'époque où elles se sont mises en couple. Au contraire, la très grande majorité des couples qui se forment aujourd'hui sont des unions libres. Enfin, l'instauration du Pacs étant relativement récente (fin 1999), les personnes les plus âgées n'ont pas eu la possibilité de se pacser lorsqu'elles ont officialisé leur union. Les personnes pacsées sont donc logiquement plus jeunes que les personnes mariées du fait de la législation.

1. Répartition des personnes vivant en couple selon l'âge et le type d'union



Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en couple cohabitant au 1^{er} janvier 2011, 2012, 2013, 2014 ou 2015.
Source : Insee-DGFIP, échantillon démographique permanent 2015.

À l'effet génération s'ajoute un effet d'ancienneté de l'union. Un même couple peut en effet revêtir successivement plusieurs formes au cours du temps : passage de l'union libre au mariage ou au Pacs et du Pacs au mariage. Mais les autres évolutions, du mariage à l'union libre par exemple pour un même couple, sont inexistantes. Pour un couple, vivre en union libre ou pacsé sont donc des situations qui peuvent être transitoires, contrairement au mariage. Par conséquent, la part des personnes mariées parmi celles en couple augmente avec l'ancienneté de l'union, et donc en moyenne avec leur âge : plus elles sont âgées, plus elles ont eu le temps de connaître une transition de leur couple vers le mariage.

2. Dans ce dossier, les âges des adultes sont les âges révolus au 1^{er} janvier de l'année considérée.

L'ancienneté du couple, c'est-à-dire la période de temps écoulée depuis la mise en couple, explique probablement certaines des différences observées par la suite entre les couples en union libre et ceux mariés ou pacsés. Cette variable n'est cependant pas renseignée dans l'EDP, ce qui interdira toute analyse de l'effet de l'ancienneté de l'union.

À âge donné, les personnes vivant en union libre sont moins diplômées que les personnes mariées ou pacsées

Les jeunes générations sont plus diplômées que les plus anciennes. Les personnes en union libre étant plus jeunes que les personnes mariées, elles sont en moyenne plus diplômées que ces dernières. Mais une fois neutralisé l'effet de génération, le constat est différent. À âge donné, les personnes en union libre entre 2011 et 2015 sont en fait moins diplômées que les autres. Par exemple, à 35 ans, les personnes pacsées sont les plus fréquemment diplômées du supérieur (64 %), devant les personnes mariées (47 %) et les personnes en union libre (39 %). De même, les personnes en union libre appartiennent moins souvent à des catégories sociales élevées. Ainsi, à 35 ans, elles sont deux fois moins souvent cadres que les personnes qui sont pacsées. Elles sont en revanche plus souvent ouvrières (23 % des personnes en union libre à 35 ans) que les personnes mariées (17 %) ou pacsées (12 %) (figure 2).

2. Caractéristiques socio-démographiques des personnes de 35 ans en couple cohabitant selon le type d'union

	Union libre	Mariage	Pacs	en %
Selon le diplôme				
Sans diplôme	9	10	2	
Diplôme inférieur au bac	28	20	13	
Baccalauréat ou équivalent	24	22	20	
Diplôme de l'enseignement supérieur	39	47	64	
Selon la catégorie sociale				
Agriculteur	1	1	1	
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	5	5	5	
Cadre	13	18	27	
Profession intermédiaire	25	25	31	
Employé	28	25	21	
Ouvrier	23	17	12	
Autre	5	9	3	
Ensemble	100	100	100	

Champ : France hors Mayotte, personnes de 35 ans, vivant en couple cohabitant au 1^{er} janvier 2011, 2012, 2013, 2014 ou 2015.
Source : Insee-DGFIP, échantillon démographique permanent 2015.

En outre, les couples en union libre sont moins homogames que les couples mariés en matière de diplôme. Dans 48 % des couples en union libre, les deux conjoints ont un niveau d'étude équivalent³. Cette proportion est de 55 % chez les couples mariés. De même, les écarts d'âge entre conjoints sont un peu plus prononcés parmi les personnes vivant en union libre. Par exemple, dans dix couples en union libre sur cent, le conjoint le plus âgé a au moins 10 ans de plus que le conjoint le plus jeune, tandis que cela concerne huit couples pacsés sur cent et sept couples mariés sur cent.

3. On considère pour cela quatre niveaux de diplômes : sans diplôme, diplôme inférieur au baccalauréat (y c. CEP et brevet des collèges), baccalauréat ou équivalent et diplôme de l'enseignement supérieur.

Des unions libres moins fécondes que les unions mariées ou pacsées

À âge donné, les naissances d'enfants dans une union libre sont moins fréquentes qu'au sein d'un couple pacsé ou marié. Entre 2011 et 2015, parmi les femmes de 25 ans au plus, 25 % de celles mariées ont donné naissance à au moins un enfant dans l'année, contre 17 % de celles pacsées et 14 % de celles en union libre. Entre 26 et 30 ans, l'écart de fécondité entre les différents types d'unions reste important : 21 % des femmes mariées de cette tranche d'âge ont donné naissance à au moins un enfant dans l'année contre 19 % des femmes pacsées et 15 % des femmes en union libre. Après 30 ans, la fécondité diminue rapidement avec l'âge et les écarts de fécondité deviennent plus faibles. Ces différences selon le type d'union peuvent refléter un lien fort entre désir d'enfants et contractualisation de l'union : une partie des jeunes couples qui désirent fonder une famille se marient avant d'avoir des enfants. Elles peuvent s'expliquer aussi par une moindre ancienneté⁴ des couples en union libre.

Malgré une fécondité plus faible, avoir un enfant à la maison, c'est-à-dire indiquer un enfant mineur sur au moins une des déclarations de revenus, n'est pas rare dans les unions libres : en 2015, la moitié (51 %) des couples en union libre vivent avec au moins un enfant mineur⁵ (figure 3). Les personnes en union libre ont plus souvent des enfants mineurs résidant au domicile familial que les personnes mariées (36 %), mais moins souvent que les personnes pacsées (62 %). Ces différences sont très fortement liées à l'âge : les couples mariés étant plus âgés, certains ont des enfants majeurs qui peuvent vivre ou non avec eux.

La proportion de couples déclarant au moins un enfant mineur est la plus élevée lorsqu'un des partenaires a entre 35 et 45 ans : plus de trois couples en union libre ou pacsés sur quatre et neuf couples mariés sur dix sont alors dans ce cas. Avant 35 ans et après 45 ans, cette proportion est bien plus faible.

Lorsque des enfants mineurs vivent à la maison, le nombre d'enfants mineurs par famille est plus faible pour les unions libres (1,75) que pour les couples mariés (1,88), mais plus élevé que pour les couples pacsés (1,56). Cela s'explique par le fait qu'à âge donné la proportion de couples avec enfants mineurs ayant au moins deux enfants mineurs est plus élevée chez les personnes mariées que chez celles qui sont en union libre. Par exemple, 76 % des couples mariés avec enfants mineurs dont l'un des partenaires a entre 35 et 45 ans ont deux enfants mineurs ou plus rattachés fiscalement à leur domicile, alors que cela ne concerne dans cette tranche d'âge que 64 % des couples en union libre avec enfants mineurs.

En 2015, parmi les enfants mineurs dont les personnes qui en ont la charge vivent en couple (en dehors donc des enfants vivant en famille monoparentale), 68 % ont des parents mariés, 24 % des parents en union libre et 9 % des parents pacsés.

3. Revenus individuels, niveaux de vie et proportion de couples avec enfants mineurs selon le type d'union en 2015

	Union libre	Mariage	Pacs
Revenus individuels annuels moyens (en euros)	19 700	22 900	26 300
Niveau de vie annuel moyen en France métropolitaine (en euros)	22 500	26 400	28 300
Proportion ayant des enfants mineurs à charge déclarés (en %)	51	36	62

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en couple cohabitant au 1^{er} janvier 2015.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, échantillon démographique permanent 2015.

4. Les personnes mariées ayant pour la plupart vécu une période d'union libre avant de contractualiser leur union, l'ancienneté de leur couple est sans doute plus élevée que celle des personnes vivant en union libre. Mais l'ancienneté du couple n'est pas renseignée dans l'EDP.

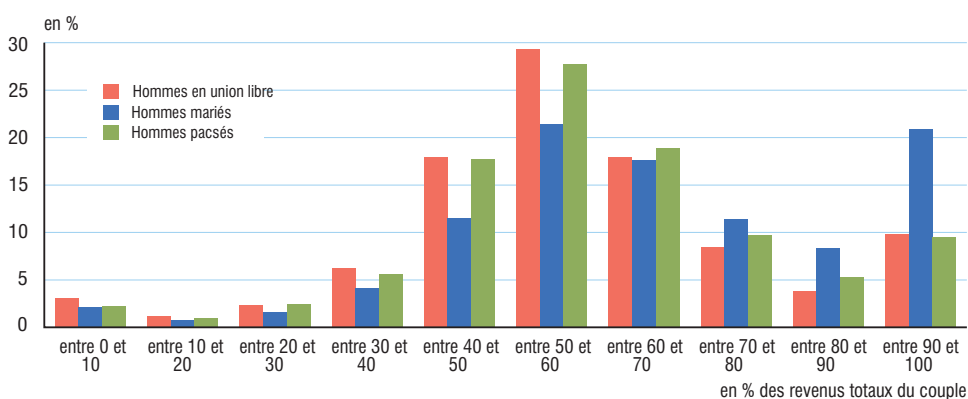
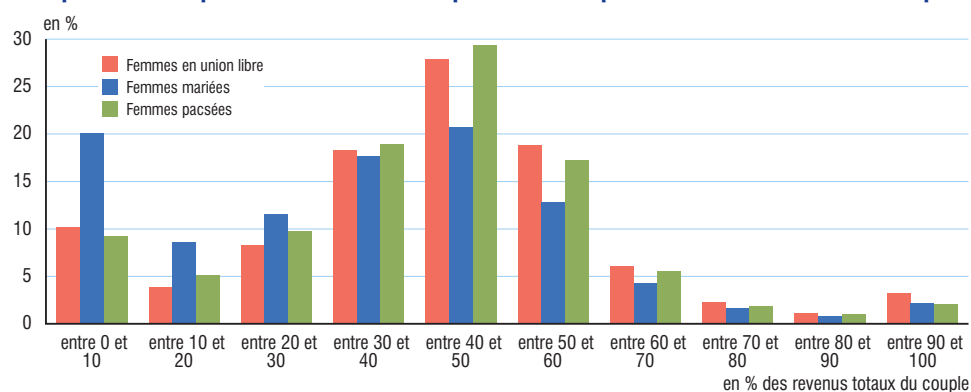
5. Pour 41 % des couples en union libre, un des deux partenaires uniquement déclare des enfants mineurs et pour 11 % d'entre eux chacun des deux partenaires déclare des enfants mineurs sur sa déclaration fiscale.

Les personnes en union libre ont des revenus individuels plus faibles mais répartis de façon plus égale au sein du couple

Les personnes qui vivent en union libre ont des **revenus individuels** moyens plus faibles que celles qui sont mariées ou pacsées. En moyenne, leurs revenus individuels annuels s'élèvent à 19 700 euros en 2015, contre 22 900 euros pour les personnes mariées et 26 300 euros pour les personnes pacsées (figure 3).

L'écart de revenus moyens entre les personnes en union libre et celles qui sont mariées s'explique en partie par des différences d'âge. Les personnes mariées étant plus âgées et le revenu individuel augmentant en moyenne avec l'âge jusqu'à 55 ans, elles ont des revenus individuels plus élevés. Cependant, après 30 ans, même à âge donné, le revenu individuel moyen des personnes mariées est supérieur à celui des personnes en union libre. Avant 30 ans en revanche, les revenus moyens sont plus faibles pour les personnes mariées que pour celles qui vivent en union libre. Les personnes pacsées perçoivent un revenu individuel bien plus élevé que les autres personnes en couple, et ce quel que soit l'âge. Cela vient notamment du fait qu'elles sont plus diplômées et plus souvent cadres, accédant ainsi à des rémunérations en moyenne plus élevées.

4. Répartition des personnes vivant en couple selon leur part des revenus totaux du couple



Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en couple cohabitant au 1^{er} janvier 2011, 2012, 2013, 2014 ou 2015.
Lecture : 20 % des femmes mariées ont des revenus individuels qui représentent moins de 10 % des revenus totaux du couple.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, échantillon démographique permanent 2015.

Par ailleurs, la répartition des revenus individuels entre les conjoints vivant en union libre est bien plus égale que celle des couples mariés. Ainsi, dans près de la moitié des couples en union libre (47 %), les revenus du partenaire le plus riche représentent moins de 60 % des revenus totaux du couple (somme des revenus individuels), alors que seuls un tiers (33 %) des couples mariés sont dans ce cas. De forts écarts de revenus individuels entre les conjoints sont au contraire plus fréquents parmi les couples mariés que parmi les unions libres. Les revenus du partenaire le plus riche constituent plus de 90 % des revenus du couple pour 23 % des couples mariés contre 13 % des couples en union libre. L'inégale répartition des revenus au sein du couple traduit le fait que les femmes en couple sont moins souvent présentes sur le marché du travail que les hommes et que, lorsqu'elles sont actives, leurs revenus d'activité sont en moyenne plus faibles que ceux des hommes. Parmi les femmes mariées, 20 % n'ont pas de revenus propres ou ont des revenus qui totalisent moins de 10 % des revenus du couple, tandis que cette proportion est deux fois moindre chez les femmes pacsées ou en union libre (*figure 4*). Chez les hommes, cette proportion est bien plus faible puisqu'elle ne dépasse pas 3 % quel que soit le type d'union.

La prise en compte des autres revenus du ménage (revenus du patrimoine, pensions alimentaires), des prestations sociales, des prélèvements et de la taille du ménage (mesurée en **unité de consommation**) ne change pas le constat fait sur les écarts de revenus individuels entre les types d'union. Le **niveau de vie** des couples en union libre est en moyenne plus faible que celui des couples ayant contractualisé leur union. Les personnes en union libre ont un niveau de vie moyen de 22 500 euros en 2015 en France métropolitaine, contre 26 400 euros pour les personnes mariées et 28 300 euros pour les personnes pacsées. Le nombre d'unités de consommation, en moyenne équivalent pour les personnes mariées ou en union libre (1,9), ne joue pas sur les écarts.

Sur la population vivant en couple, les différences socio-démographiques selon le type d'union évoquées précédemment en ce qui concerne le niveau d'éducation, la catégorie sociale, la différence d'âge entre conjoints, la fécondité ainsi que les différences économiques observées restent valables « toutes choses égales par ailleurs » (*annexe*).

Plus de 500 000 nouvelles unions libres par an

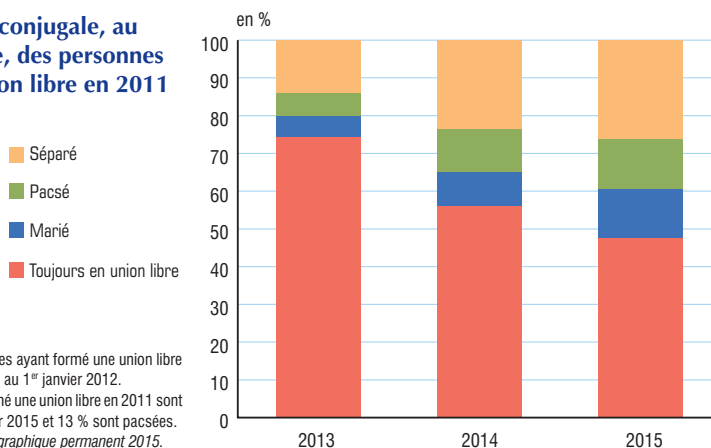
La plupart des couples formés aujourd'hui sont des unions libres, avant de potentiellement évoluer vers un Pacs ou un mariage. Certains couples aussi finissent par se séparer. Dans la suite de cet article, on s'intéresse désormais aux unions libres qui se forment et à celles qui sont rompues ou évoluent vers un autre type d'union. Combien y a-t-il eu de nouvelles unions libres au cours des dernières années ? Combien de couples en union libre se sont séparés ? Combien se transforment en union contractualisée dans les années qui suivent la mise en couple ? Les entrées en unions libres sont bien plus fréquentes que le nombre annuel des mariages et encore plus que celui des Pacs. En moyenne entre 2011 et 2014, 546 000 nouvelles unions libres se sont formées chaque année, soit plus du double du nombre de mariages sur la même période (environ 240 000 par an) et trois fois plus que le nombre de Pacs conclus (164 000). Ceci n'est pas étonnant : d'une part, la cohabitation en couple sans être ni marié ni pacsé étant le mode d'entrée en union le plus fréquent, la plupart des personnes qui se marient ou se pacsent ont formé précédemment une union libre ; d'autre part, une partie des unions libres formées ne seront jamais contractualisées. Les personnes qui ont formé une union libre entre 2011 et 2014 ont en moyenne 30,8 ans (30,0 ans pour les femmes et 31,6 ans pour les hommes). Elles sont logiquement plus jeunes que les nouveaux mariés (35,1 ans pour les femmes et 37,6 ans pour les hommes en 2015 [Bellamy, 2017]). Pour autant, former une union libre à des âges plus élevés n'est pas rare : 18,6 % des nouvelles personnes en union libre ont 40 ans ou plus. Il s'agit alors vraisemblablement de la formation d'une nouvelle

union à la suite d'une séparation ou du décès d'un précédent conjoint. En effet, après 35 ans, la proportion de personnes n'ayant jamais vécu en couple cohabitant n'évolue presque plus [Costemalle, 2015] et rares sont donc les personnes à former une première union après 35 ans.

Les couples en union libre les plus aisés ont plus tendance que les autres à se marier ou à se pacser en début d'union

Parmi les personnes entrées en union libre en 2011 et encore en union libre le 1^{er} janvier 2012⁶, la moitié (48 %) sont toujours en union libre trois ans plus tard (au 1^{er} janvier 2015), un quart ont contractualisé leur union (13 % se sont mariées et 13 % se sont pacsées) et un quart (26 %) se sont séparées (figure 5). Parmi les personnes qui sont toujours en couple au début de l'année 2015, la probabilité d'avoir contractualisé l'union dépend de certaines caractéristiques socio-démographiques. « Toutes choses égales par ailleurs », plus les revenus du couple sont importants, plus la probabilité d'avoir contractualisé l'union trois ans après la mise en couple est élevée, que ce soit par un mariage ou un Pacs (figure 6). En revanche, la répartition des revenus au sein du couple n'est pas associée au fait de se marier ou de se pacser en début d'union plutôt que de rester en union libre. La probabilité d'être marié ou pacsé plutôt que d'être toujours en union libre est nettement plus faible pour les personnes qui se mettent en couple après 40 ans. Cela renvoie au fait que lors d'une seconde union, les personnes contractualisent en moyenne moins souvent leur relation que lors d'une première union. Certains facteurs jouent sur la probabilité de se pacser sans être significativement associés à la probabilité de se marier. Par exemple, donner naissance à un enfant dans les trois années suivant la mise en couple va de pair avec une plus forte probabilité de se pacser plutôt que de rester en union libre, mais ne joue pas significativement sur celle de se marier. De même, plus les personnes sont diplômées, plus elles ont tendance à être pacsées au bout de trois ans de vie de couple, alors qu'un tel effet n'apparaît pas chez les personnes qui choisissent de se marier. La catégorie socioprofessionnelle joue aussi sur les probabilités de contractualiser l'union. Trois ans après la mise en couple, les cadres ont une probabilité d'être pacés plutôt qu'en union libre plus élevée de 57 % par rapport aux employés, et les professions intermédiaires ont une probabilité 54 % plus élevée que les employés d'être mariées plutôt que de rester en union libre.

5. Suivi de la situation conjugale, au 1^{er} janvier de l'année, des personnes ayant formé une union libre en 2011



Champ : France hors Mayotte, personnes ayant formé une union libre en 2011 et étant toujours en union libre au 1^{er} janvier 2012.
Lecture : 13 % des personnes ayant formé une union libre en 2011 sont mariées avec leur conjoint au 1^{er} janvier 2015 et 13 % sont pacsées.
Source : Insee-DGFIP échantillon démographique permanent 2015.

6. On ne prend donc pas en compte les unions libres formées et rompues la même année, en 2011.

6. Influence des caractéristiques individuelles et du couple sur la probabilité d'être marié plutôt qu'en union libre et d'être pacsé plutôt qu'en union libre 3 ans après la formation du couple

	Mariage / Union libre Risque relatif	Pacs / Union libre Risque relatif
Constante	0,17***	0,17***
Diplôme		
Sans diplôme	0,87	0,33***
<i>Diplôme inférieur au bac</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Baccalauréat ou équivalent	1,23	1,09
Diplôme de l'enseignement supérieur	1,06	1,39*
Catégorie sociale		
Agriculteur	1,04	0,14
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	1,01	0,61
Cadre	1,21	1,57*
Profession intermédiaire	1,54**	1,12
<i>Employé</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Ouvrier	1,06	0,93
Autre	1,25	0,65
Homogamie de diplôme		
<i>Non</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Oui	1,14	1,16
Écart d'âge absolu entre les membres du couple	0,98	0,98
Enfant né entre 2011 et 2014		
<i>Non</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Oui	1,22	1,46***
Revenus du couple (pour 10 000 euros)	1,09***	1,07**
Hétérogénéité des revenus	1,00	1,00
Âge à la formation du couple		
24 ans ou avant	0,75*	1,14
<i>Entre 25 et 29 ans</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Entre 30 et 34 ans	0,69**	0,78
Entre 35 et 39 ans	0,89	0,84
40 ans ou après	0,58***	0,37***

Champ : France hors Mayotte, personnes ayant formé une union libre en 2011 et étant toujours en couple au 1^{er} janvier 2015.

Lecture : « toutes choses égales par ailleurs », 3 ans après la formation du couple, la probabilité d'être marié plutôt qu'en union libre est 54 % plus élevée pour les professions intermédiaires que pour les employés.

Note : résultats d'une régression logistique multinomiale. *** significatif au seuil de 0,1 % ; ** significatif au seuil de 1 % ; * significatif au seuil de 5 %.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, échantillon démographique permanent 2015.

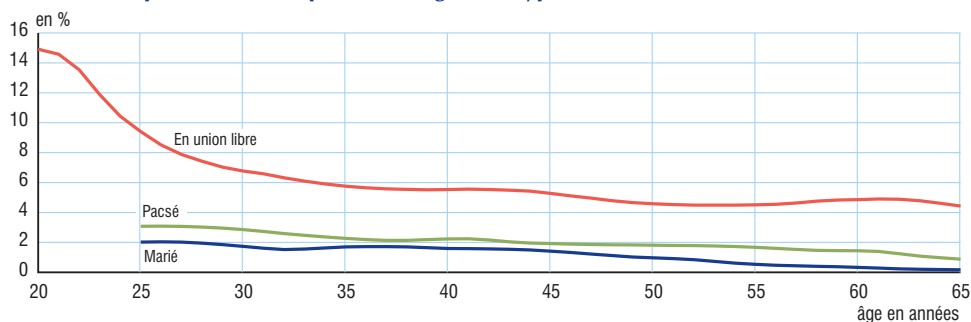
Plus de séparations d'unions libres que de divorces et de ruptures de Pacs réunis

En moyenne entre 2011 et 2014, on estime le nombre de séparations d'unions libres à 265 000 par an. Plus précisément, le nombre de séparations d'unions libres a augmenté entre 2011 et 2013, passant de 248 000 à 298 000, avant de diminuer à 258 000 en 2014. C'est bien plus que le nombre de ruptures d'unions contractualisées (divorces et ruptures de Pacs pour cause de séparation) réunies. Sur la même période, le ministère de la Justice a enregistré en moyenne annuelle 128 700 divorces et 31 800 ruptures de Pacs pour séparation, soit au total 160 500 séparations de couples mariés ou pacsés.

À âge donné, les personnes en union libre se séparent plus fréquemment que celles qui sont mariées ou pacsées. Ainsi, parmi les personnes de 25 ans vivant en couple au 1^{er} janvier d'une année, 9,4 % de celles qui sont en union libre se sont séparées au cours de cette année, contre 3,1 % des personnes pacsées et 2,0 % des personnes mariées. Avec l'âge, le taux de séparation diminue, mais reste toujours plus élevé parmi les personnes en union libre que parmi celles qui vivent dans une union contractualisée. Entre 50 et 60 ans par exemple, le taux de séparation est supérieur à 4,6 % en moyenne pour les personnes en union libre alors qu'il n'est que de 1,6 % pour les personnes pacsées et qu'il est inférieur à 0,6 % pour les personnes

mariées (figure 7). Une partie de ces différences pourrait s'expliquer par le fait que les personnes vivant en union libre sont depuis moins longtemps en couple que les personnes mariées ou pacsées. En effet, la probabilité de se séparer diminue en fonction de l'ancienneté du couple [Costemalle, 2015].

7. Taux de séparation de couple selon l'âge et le type d'union



Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en couple cohabitant aux 1^{er} janvier 2011, 2012, 2013 ou 2014.
Lecture : parmi les personnes de 35 ans vivant en union libre au 1^{er} janvier 2011, 2012, 2013 ou 2014, 5,8 % se sont séparées de leur conjoint au cours de l'année.
Source : Insee-DGFIP, échantillon démographique permanent 2015.

La distribution selon l'âge des personnes ayant rompu une union dépend du taux de séparation par âge mais aussi de la structure par âge des personnes vivant en couple. Les personnes en union libre se séparent en moyenne à 34 ans, soit deux ans plus tard que les personnes pacsées (âge moyen à la séparation de 33 ans). Pourtant, le pic de séparations des unions libres a lieu entre 24 et 27 ans, âges qui concentrent près de 20 % des séparations, tandis que ce pic apparaît un peu plus tard pour les personnes pacsées, entre 28 et 31 ans, avec près de 25 % des séparations. La différence d'âge moyen à la séparation s'explique par le fait que les séparations sont plus étalées selon l'âge parmi les personnes en union libre que parmi les personnes pacsées : les séparations à des âges élevés sont plus fréquentes chez les premières. Les mariés se séparent quant à eux à un âge plus avancé (43 ans en moyenne) avec un pic vers 40 ans.

Chaque année, environ 210 000 enfants mineurs sont concernés par la séparation des personnes qui en ont la charge

Parmi les personnes en union libre qui se séparent, 56 % n'ont pas d'enfants mineurs déclarés avant la séparation, 21 % ont un seul enfant, 16 % en ont deux et 7 % en ont trois ou plus. Au total, 44 % des séparations d'union libre impliquent au moins un enfant mineur⁷ (figure 8).

8. Répartition du nombre d'enfants mineurs parmi les personnes qui se sont séparées selon le type d'union

	Pas d'enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus	Ensemble
Union libre	55,8	21,0	16,0	7,3	100,0
Mariage	32,4	26,9	28,1	12,7	100,0
Pacs	58,8	24,9	14,0	2,3	100,0

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en couple cohabitant au 1^{er} janvier 2011, 2012, 2013 ou 2014 et s'étant séparées de leur conjoint durant l'année.
Note : seuls les enfants mineurs en résidence exclusive sont comptabilisés. Les enfants en garde alternée ainsi que les enfants majeurs ne sont donc pas pris en compte.
Source : Insee-DGFIP, échantillon démographique permanent 2015.

7. On considère ici les enfants mineurs déclarés en résidence exclusive. Les enfants en garde alternée issus d'une précédente union ne sont donc pas comptabilisés dans ces calculs. Ces situations sont rares et concernent des personnes qui ont rompu deux fois, avec des enfants en garde alternée (résidence à temps équivalent chez chacun des deux parents) après leur première union.

Ainsi, entre 2011 et 2014, entre 200 000 et 225 000 enfants mineurs connaissent chaque année la rupture d'union libre des personnes qui en ont la charge, soit une moyenne de l'ordre de 210 000 par an. C'est plus que le nombre d'enfants mineurs concernés par un divorce (149 000) ou une rupture de Pacs (20 000) (figure 9). En moyenne, lors d'une séparation, le plus jeune des enfants a 6,0 ans pour les couples avec enfants mineurs en union libre, 8,6 ans pour les couples mariés et 5,3 ans pour les couples pacsés. L'âge moyen de l'aîné des enfants mineurs est quant à lui de 8,5 ans pour les séparations de couples en union libre, 11,6 ans pour les couples mariés et 7,3 ans pour les couples pacsés. Les enfants dont les parents (ou les personnes qui en ont la charge) se séparent sont donc plus jeunes dans le cas des unions libres ou des unions pacsées que des mariages. Ceci provient du fait que les personnes mariées qui se séparent sont plus âgées que les personnes en union libre qui se séparent : elles ont en moyenne 8 ans de plus.

9. Nombre d'enfants mineurs dont les personnes qui en ont la charge se sont séparées, selon le type d'union

	Union libre	Mariage	Pacs
2011	199 893	147 194	15 120
2012	213 200	145 845	14 854
2013	223 529	154 694	19 842
2014	202 938	148 010	30 304
Moyenne 2011-2014	209 890	148 936	20 030

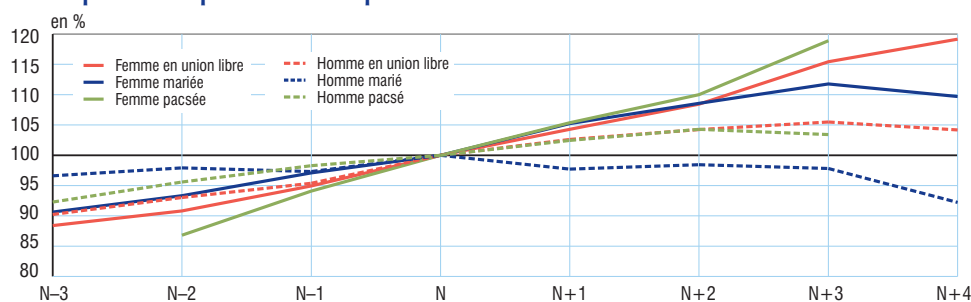
Champ : France hors Mayotte, enfants mineurs en résidence exclusive dont les personnes qui en ont la charge fiscale étaient en couple au 1^{er} janvier 2011, 2012, 2013 ou 2014 et se sont séparées durant l'année.

Note : seuls les enfants mineurs en résidence exclusive sont comptabilisés. Les enfants en garde alternée ainsi que les enfants majeurs ne sont donc pas pris en compte.
Source : Insee-DGFIP, échantillon démographique permanent 2015.

Après une séparation, les revenus individuels augmentent plus pour les femmes que pour les hommes quel que soit le type d'union

Après une séparation, les revenus individuels (hors pensions alimentaires reçues qui visent à compenser une partie des dépenses pour les enfants) continuent d'augmenter, principalement en raison de la progression des revenus avec l'âge (figure 10). Trois ans après une

10. Évolution des revenus individuels des femmes et des hommes selon le type d'union, avant et après une séparation de couple



Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en couple cohabitant au 1^{er} janvier de l'année N (N étant égal à 2011, 2012, 2013 ou 2014) et s'étant séparées de leur conjoint durant l'année N.

Lecture : trois ans après une séparation, les revenus individuels moyens des femmes qui étaient en union libre ont progressé de 15%.

Note : les personnes sont en couple cohabitant au 1^{er} janvier de l'année N et ne le sont plus au 1^{er} janvier de l'année N+1. La séparation a donc eu lieu durant l'année N. Les revenus individuels ne comprennent pas les pensions alimentaires reçues : il s'agit des salaires perçus, des bénéfices industriels et commerciaux, des bénéfices non commerciaux, des bénéfices agricoles, de l'allocation chômage et des retraites et pensions. Chaque point correspond à la somme des revenus individuels en N+i divisée par la somme des revenus individuels en N (i compris entre -3 et +4). Les points dont les effectifs sous-jacents de l'échantillon sont inférieurs à 140 n'ont pas été reportés.

Source : Insee-DGFIP, échantillon démographique permanent 2015.

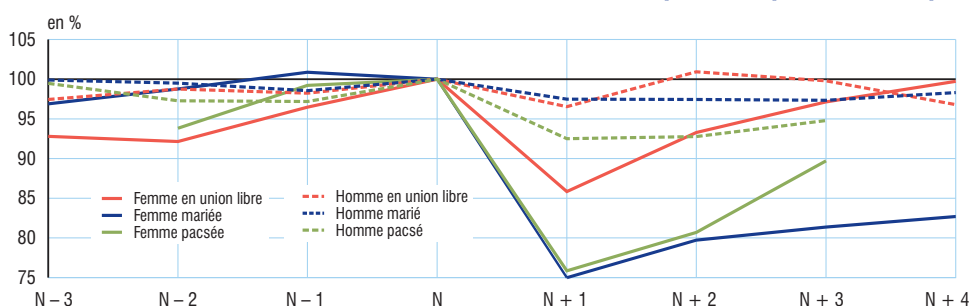
séparation, les revenus individuels moyens des femmes mariées sont ainsi supérieurs de 12 % aux revenus individuels moyens avant la séparation (respectivement 15 % et 19 % pour les femmes en union libre et les femmes pacsées). Chez les hommes, les revenus individuels continuent également d'augmenter, mis à part pour ceux qui étaient mariés avant la séparation. Pour ces derniers, les revenus individuels moyens ont baissé de 2 % en 3 ans⁸.

Par ailleurs, parmi les femmes mariées qui ne travaillent pas, on observe un accès sur le marché du travail plus important chez celles qui ont rompu leur union. En effet, parmi les femmes mariées âgées de 55 ans au plus sans revenu d'activité une année donnée, 33 % de celles qui se sont séparées l'année d'après travaillent contre 17 % de celles qui n'ont pas rompu leur union. Cette différence entre femmes séparées et femmes non séparées est bien plus faible chez celles qui sont pacsées ou en union libre, par ailleurs déjà plus fréquemment sur le marché du travail que les femmes mariées. Les proportions de femmes parmi celles qui ne perçoivent pas de revenus d'activité une année donnée, qui travaillent l'année suivante sont de 33 % pour celles qui se sont séparées contre 36 % pour celles qui n'ont pas rompu leur union pour les femmes pacsées, et de 30 % contre 27 % pour les femmes en union libre. De même chez les hommes mariés, pacsés ou en union libre, il y a peu de différence sur ces proportions entre ceux qui ont rompu leur union et ceux qui vivent toujours en couple.

La baisse du niveau de vie des femmes après une séparation est plus faible et moins durable pour les unions libres que pour les unions contractualisées

La hausse moyenne des revenus individuels après une séparation n'empêche pas une baisse du niveau de vie, générale mais d'ampleur variée selon les cas. De fait, la littérature montre qu'après un divorce ou une rupture de Pacs, le niveau de vie des hommes et surtout des femmes baisse : ils perdent financièrement à se séparer [Bonnet *et al.*, 2015]. Cette baisse est notamment due à la perte des économies d'échelle réalisées lorsque les deux anciens conjoints vivaient ensemble.

11. Évolution du niveau de vie des femmes et des hommes avant et après une séparation de couple



Champ : France métropolitaine, personnes vivant en couple cohabitant au 1^{er} janvier de l'année N (N étant égal à 2011, 2012, 2013 ou 2014) et s'étant séparées de leur conjoint durant l'année N.

Lecture : le niveau de vie moyen des femmes deux ans après la séparation (N+2) est équivalent à 80 % du niveau de vie moyen des femmes avant la séparation (N) si elles étaient mariées.

Note : les personnes sont en couple cohabitant au 1^{er} janvier de l'année N et ne le sont plus au 1^{er} janvier de l'année N+1. La séparation a donc eu lieu durant l'année N. Les niveaux de vie sont calculés selon la situation du logement fiscal au 1^{er} janvier de l'année considérée en prenant en compte les revenus disponibles de l'année précédente. Chaque point correspond à la somme des niveaux de vie en N+i divisée par la somme des niveaux de vie en N (i compris entre -3 et +4). Les points dont les effectifs sous-jacents de l'échantillon sont inférieurs à 150 n'ont pas été reportés.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, échantillon démographique permanent 2015.

8. On observe une corrélation, « toutes choses égales par ailleurs », chez les personnes vivant en couple, entre la rupture d'une union et la progression des revenus individuels. Ainsi, une séparation est associée à une augmentation des revenus individuels pour les femmes mariées ou en union libre tandis que c'est le contraire pour les hommes quel que soit leur type d'union.

La baisse de niveau de vie s'observe également en France métropolitaine après une séparation d'union libre : le niveau de vie chute pour les femmes et diminue plus légèrement pour les hommes. Ainsi, l'année suivant la rupture, le niveau de vie moyen des femmes en union libre a chuté de 14 %⁹. Cette baisse du niveau de vie est encore plus prononcée pour les femmes mariées ou pacsées avant la séparation : elle atteint 25 % pour les femmes mariées et 24 % pour les femmes pacsées. Le niveau de vie moyen des hommes est moins affecté par la séparation que celui des femmes : il diminue de 3 % pour les hommes qui étaient mariés ou en union libre et de 7 % pour les hommes pacsés avant la séparation (*figure 11*). Cette différence entre les femmes et les hommes s'explique principalement par le fait qu'au sein d'un couple les hommes ont le plus souvent des revenus individuels plus importants que ceux de leur conjointe. Une analyse « toutes choses égales par ailleurs » confirme que plus l'un des conjoints contribue aux revenus totaux du couple, moins la diminution de son niveau de vie après une séparation est importante (*figure 12*). Le niveau de revenu du conjoint joue également : plus le

12. Influence de différentes caractéristiques sur la baisse du niveau de vie après une séparation

	Ensemble Estimation	Femmes Estimation	Hommes Estimation
Constante	-27,59***	-29,82***	-23,19***
Âge (en années)	0,74***	0,91***	0,43*
Âge au carré	-0,01***	-0,01***	0,00
Sexe			
Femme	Réf.	Réf.	Réf.
Homme	-1,30		
Diplôme			
Sans diplôme	1,69	1,51	2,14
Diplôme inférieur au bac	Réf.	Réf.	Réf.
Baccalauréat ou équivalent	0,21	0,73	-0,15
Diplôme de l'enseignement supérieur	-2,58*	-2,50*	-2,84*
Catégorie sociale			
Agriculteur	2,97	-0,85	5,39
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	4,32*	-1,37	8,21***
Cadre	-7,16***	-8,53***	-4,88**
Profession intermédiaire	-3,54***	-3,83***	-2,06
Employé	Réf.	Réf.	Réf.
Ouvrier	-0,81	-2,41	0,98
Autre	5,43***	4,77**	9,71***
Part des revenus du couple (en %)	0,11*	0,15**	0,05
Part des revenus du couple au carré	0,00***	0,00***	0,00***
Revenus du conjoint (pour 10 000 euros)	7,87***	7,70***	8,71***
Revenus du conjoint au carré	-0,16***	-0,15***	-0,25***
Déclaration d'enfants mineurs			
Enfant avant séparation seulement	Réf.	Réf.	Réf.
Pas d'enfant	12,77***	12,09***	11,77***
Enfant après séparation seulement	33,70***	30,30***	34,73***
Enfant avant et après séparation	16,45***	12,75***	19,25***
Type d'union			
Union libre	Réf.	Réf.	Réf.
Mariage	-0,69	0,99	-1,75
Pacs	5,25***	8,80***	2,17

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en couple cohabitant au 1^{er} janvier 2011, 2012, 2013 ou 2014 et s'étant séparées de leur conjoint durant l'année. Lecture : « toutes choses égales par ailleurs », le niveau de vie des cadres augmente de 7 % de plus que celui des employés après une séparation.

Note : résultats d'une régression linéaire simple de la baisse du niveau de vie (exprimée en %). Tous les enfants mineurs sont pris en compte, quel que soit leur mode de résidence. Les 1 % des personnes dont l'évolution du niveau de vie après la séparation est la plus importante ont été retirés de cette analyse. *** significatif au seuil de 0,1 % ; ** significatif au seuil de 1 % ; * significatif au seuil de 5 %.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, échantillon démographique permanent 2015.

9. Pour étudier l'évolution du niveau de vie avant et après séparation, on compare le niveau de vie moyen des personnes séparées (en euros constants) une année donnée à celui de l'année de la rupture.

conjoint avant la séparation avait des revenus individuels élevés, plus la baisse du niveau de vie de la personne après la rupture est forte. Un autre élément important qui explique en partie les différences de baisse de niveau de vie entre femmes et hommes est le fait qu'après une séparation impliquant des enfants, les femmes en ont plus souvent la garde. Parmi les personnes en couple ayant des enfants, le fait d'avoir la garde de ces derniers après une séparation fait diminuer en moyenne le niveau de vie de 16 % de plus par rapport aux personnes n'ayant pas d'enfant à charge après la séparation (en dépit des pensions alimentaires reçues et versées qui visent à compenser une partie des dépenses pour les enfants). Cette diminution, « toutes choses égales par ailleurs », est plus forte pour les hommes que pour les femmes (19 % contre 13 %), les femmes versant peu fréquemment de pensions alimentaires. En effet, les femmes n'ayant pas la garde des enfants après une séparation ont des revenus en moyenne plus faibles que l'ensemble des femmes séparées, alors que ce n'est pas le cas chez les hommes. Enfin, plus la séparation a lieu à un âge élevé, plus la baisse du niveau de vie est importante.

Le type d'union a-t-il, « toutes choses égales par ailleurs », un effet sur l'évolution du niveau de vie après une rupture ? Le fait que les femmes mariées font face à une perte plus importante de niveau de vie que celles qui sont en union libre s'explique en réalité principalement par leur plus faible part de revenu au sein du couple. En effet, une fois contrôlé de l'âge, du diplôme, de la catégorie sociale, des revenus des deux conjoints et de la garde des enfants, être marié plutôt qu'en union libre n'influence pas significativement le taux d'évolution du niveau de vie après une séparation. En revanche, la baisse de niveau de vie pour les femmes séparées reste significativement plus élevée que pour celles en union libre.

Après la chute qui suit la séparation, le niveau de vie se rétablit plus vite pour les femmes en union libre que pour celles qui sont mariées. Quatre ans après la rupture, le niveau de vie des femmes qui étaient en union libre est presque égal à celui qu'elles avaient l'année de la rupture, tandis qu'il lui est toujours inférieur pour les femmes mariées (- 17 %). Cela est probablement dû à des re formations de couple plus rapides et plus fréquentes pour les femmes en union libre que pour les femmes mariées. En effet, plus l'âge au moment de la séparation est élevé, moins les chances de reformer un couple dans les années qui suivent sont importantes [Costemalle, 2015] ; or, les femmes ayant rompu leur mariage sont en moyenne plus âgées que celles qui ont rompu une union libre. Ce phénomène est illustré par l'évolution de la proportion de personnes vivant dans un logement avec au moins un autre adulte. L'année suivant la rupture, cette proportion chute à 26 % pour les femmes qui étaient mariées et 31 % pour celles qui étaient en union libre. Quatre ans après la rupture, cette proportion a pratiquement doublé pour les femmes en union libre, progressant jusqu'à près de 60 % tandis qu'elle a augmenté moins vite pour les femmes mariées, passant à 40 %. ■

Annexe

Rapport des chances d'être pacsé plutôt qu'en union libre et d'être marié plutôt qu'en union libre selon différentes caractéristiques

	Marié/en union libre	Pacsé/en union libre
Constante	0,00***	0,04***
Diplôme		
Sans diplôme	1,17***	0,64***
<i>Diplôme Inférieur au bac</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Baccalauréat ou équivalent	1,18***	1,40***
Diplôme de l'enseignement supérieur	1,38***	2,16***
Catégorie sociale		
Agriculteur	1,37***	0,78***
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	0,92***	1,03
Cadre	1,03*	1,36***
Profession intermédiaire	0,94***	1,15***
<i>Employé</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Ouvrier	0,82***	0,82***
Autre	1,42***	0,93*
Homogamie du couple		
<i>Non</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Oui	1,08***	0,88***
Écart d'âge (en années)	0,93***	0,98***
Enfant né dans l'année		
<i>Non</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Oui	1,33***	1,36***
Revenus individuels (pour 10 000 euros)	1,05***	1,13***
Revenus individuels au carré	1,00***	1,00***
Part des revenus du conjoint le plus riche	1,02***	1,01***
Âge (en années)	1,20***	1,06***
Âge au carré	1,00***	1,00***

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en couple cohabitant au 1^{er} janvier 2011, 2012, 2013, 2014 ou 2015.

Lecture : « toutes choses égales par ailleurs », la probabilité d'être pacsé plutôt qu'en union libre est 36 % plus élevée chez les cadres que chez les employés.

Note : résultats d'une régression logistique multinomiale. La catégorie sociale est celle issue de l'enquête annuelle de recensement. Les personnes retraitées sont reclassées dans leur ancienne catégorie sociale. *** significatif au seuil de 0,1 % ; ** significatif au seuil de 1 % ; * significatif au seuil de 5 %.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, échantillon démographique permanent 2015.

Définitions

Revenus individuels :

Il s'agit des salaires perçus, des bénéfices industriels et commerciaux, des bénéfices non commerciaux, des bénéfices agricoles, de l'allocation chômage et des retraites. Ce sont les revenus nets imposables déclarés sur la déclaration d'impôts. Les pensions alimentaires qui visent à compenser des dépenses des enfants ne sont pas prises en compte ici. Ces revenus sont exprimés en euros constants 2015.

Niveau de vie :

Contrairement aux revenus individuels, le niveau de vie est par construction identique pour l'ensemble des personnes d'un même ménage (c'est-à-dire ici l'ensemble des personnes fiscalement rattachées à un même logement). En plus des revenus individuels déclarés, il tient compte des revenus non individualisés (pensions alimentaires perçues ou versées par exemple), des prestations sociales, de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation pour aboutir à un revenu disponible pour l'ensemble du ménage. Ce revenu disponible est ensuite divisé par le nombre d'**unités de consommation** du ménage calculées selon l'échelle dite de l'OCDE qui attribue une unité de consommation au premier adulte du ménage, 0,5 unité aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 unité aux enfants de moins de 14 ans. Le nombre d'unités de consommation permet de prendre en compte les économies d'échelles réalisées lorsque certaines dépenses sont partagées. Le nombre d'unités de consommation est calculé à partir des informations sur les personnes déclarant des revenus et sur les personnes fiscalement rattachées à ces déclarations. Ces niveaux de vie sont exprimés en euros constants 2015.

Pour en savoir plus

Bailly E., Rault W., « Les pacés en couple hétérosexuel sont-ils différents des mariés ? », *Population et Sociétés* n° 497, Ined, février 2013.

Bellamy V., « 236 300 mariages célébrés en France en 2015, dont 33 800 mariages mixtes », *Insee Première* n° 1638, mars 2017.

Bonnet C., Garbinti B., Solaz A., « Les variations de niveau de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs », in *Couples et familles*, coll. « Insee Références », édition 2015.

Costemalle V., « Parcours conjugaux et familiaux des hommes et des femmes selon les générations et les milieux sociaux », in *Couples et familles*, coll. « Insee Références », édition 2015.

Costemalle V., « Les données fiscale de l'EDP : une nouvelle source d'informations sur les couples et les familles ? », *document de travail*, Insee, à paraître.

Daguet F., « Mariage, divorce et union libre », *Insee Première* n° 482, août 1996.

Couples et familles, coll. « Insee références », édition 2015.

Legendre F., Thibault F., « Les concubins et l'impôt sur le revenu en France », *Économie et Statistique* n° 401, 2007.

Prioux F., « Vivre en couple, se marier, se séparer : contrastes européens », *Population et Sociétés* n° 422, Ined, avril 2006.

Prioux F., « Les couples non mariés en 2005 : quelles différences avec les couples mariés ? », *Politiques sociales et familiales* n° 96, Cnaf, juin 2009.

Rault W., Régnier-Loilier A., « La première vie en couple : évolutions récentes », *Population et sociétés* n° 521, Ined, avril 2015.

Toulemon L., « La cohabitation hors mariage s'installe dans la durée », *Population* n° 51, Ined, 1996.
